



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf avril à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de Ville de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. POULAIN, Maire.

Présents: M. POULAIN, Mme GAUTIER, M. BORDIER, Mme TAUNAS, M. BOULAY, Adjoints, Mme BERTHELOT, Mme BOURDAIS, M. BOUTIN, M. BRAULT, Mme BRUNEAU, M. CHESNAIS, Mme CHEVALIER, M. DESNOE, M. GASCOIN, M. GOUAS, M HULOT, Mme MACHECOURT, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, Mme PICHEREAU, Conseillers municipaux.

Absent(s) ayant donné pouvoir : M. HOUDAYER a donné pouvoir à M. POULAIN, .Mme JARDIN a donné pouvoir à Mme BRUNEAU.

Excusé : M. VEILLÉ

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Monsieur Jacques BRAULT, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

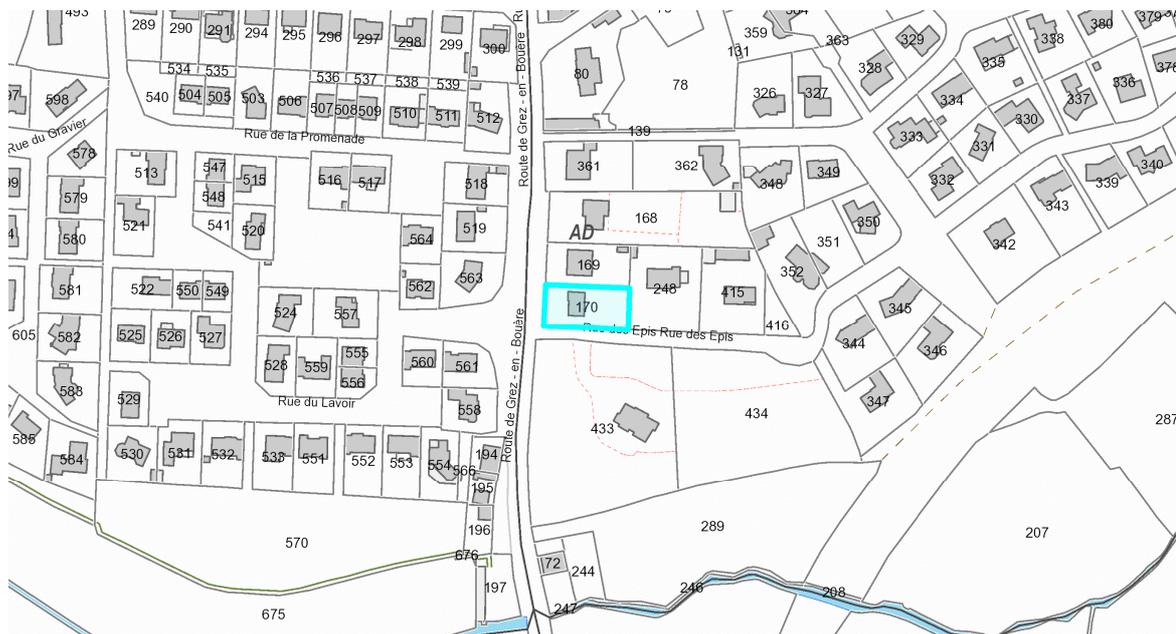
Approbation du PV de Conseil municipal du 29-03-18 : le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Validation des ajouts à l'ordre du jour :

- ✓ Transfert de la compétence eau
- ✓ Territoire Energie Mayenne parc de la mairie
- ✓ Poste d'adjoint administratif
- ✓ Poste de secrétaire général

DECISIONS DU MAIRE

N°2018 – 015 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété 11 route de Grez en Bouère cadastrée section AD n°170. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



N°2018 – 016 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété 21 rue du Maine cadastrée section AI n°163. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



N°2018 – 017 : Déclaration d'intention d'aliéner la propriété 2 rue d'Anjou cadastrée section AI n°165. La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à son droit de préemption.



N°2018-018 : la commune accepte la mission de maîtrise d'œuvre concernant la tranche 2 du lotissement des Néfliers pour la phase opérationnelle de l'ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT de Pacé (35) pour un montant de 18 676.50 € HT.

ECONOMIE ET ADMINISTRATION GENERALE

Tarifs restauration scolaire

Les tarifs de la restauration scolaire étaient statués pour l'année scolaire 2017/2018 comme indiqué ci-dessous ; il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser ces tarifs à compter de la rentrée de septembre 2018 :

RESTAURATION SCOLAIRE	Tarifs Année scolaire 2017/2018	Nouveaux tarifs à compter de septembre 2018
Habitants de MESLAY-DU-MAINE		
Repas Enfant	3,40€	3,45€
Repas Adulte	6,20 €	6,30 €
Habitants des Communes extérieures		
Repas Enfant	3,85 €	3,90 €
Repas Adulte	6,30 €	6,40 €
Repas fabriqués pour les services des Communes extérieures		
Repas Enfant	3,85 €	3,90 €
Repas Adulte	6,30 €	6,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'ensemble des tarifs de la restauration scolaire.

Étude d'opportunité - Contournement de Meslay-du-Maine

Un courrier commun entre la commune et la communauté de communes a été envoyé au Conseil Départemental concernant l'étude d'opportunité du contournement de Meslay-du-Maine pour que celui-ci soit d'intérêt départemental, voire régional.

Le Conseil Départemental prendrait à sa charge 50 % de l'étude, le restant serait à la charge de la collectivité. La Communauté de communes et la commune de Meslay-du-Maine prendraient 25% chacune sous réserve du coût de l'étude.

Monsieur BRAULT demande si la commune refuse cette prise en charge que se passe-t-il ?

Monsieur POULAIN répond qu'une non prise en charge aura pour conséquence l'arrêt de l'étude et donc du projet.

Monsieur DESNOE demande si on a une estimation du coût de cette étude ?

Monsieur POULAIN répond que le coût est inconnu à cet instant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le reste à charge sous réserve du montant de l'étude.

Ouvertures de postes – avancements de grade

Suite aux propositions d'avancements de grade, il est proposé au Conseil Municipal de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de créer ces deux postes.

VIE ASSOCIATIVE ET PATRIMOINE

AD'AP : attribution lot n°4 menuiseries intérieures

Dans le cadre des travaux de l'AD'AP, une consultation avait été lancée. Deux lots étaient non attribués (cf réunion de mars 2018).

Pour rappel, malgré 2 consultations, aucune offre n'avait été reçue. Monsieur JOUAULT, Maître d'œuvre a donc consulté en direct 3 entreprises. Une seule entreprise a répondu : entreprise Menuiserie COUTARD de Laval (53) pour un montant de 15 417.12 € HT (l'estimation était de 9 636.47 € HT).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de valider cette offre afin de pouvoir commencer les travaux.

Autorisation de lancer la consultation des travaux de l'ancienne Poste

Dans le cadre de la rénovation de l'ancienne Poste, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le maire à effectuer une consultation pour les travaux suivants :

- Lot 00 : Démolition – terrassements divers
- Lot 01 : maçonnerie
- Lot 02 : charpente bois – couverture – zinguerie
- Lot 03 : menuiseries extérieurs P.V.C.
- Lot 04 : menuiseries intérieures bois
- Lot 05 : isolation – plâtrerie – cloisons – plafonds
- Lot 06 : électricité – courants faibles – VMC
- Lot 07 : plomberie – sanitaires
- Lot 08 : plomberie – chauffage
- Lot 09 : carrelage – faïence
- Lot 10 : peinture – revêtements muraux

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une consultation pour ces travaux.

ENFANCE ET FAMILLE

Compte rendu de la commission du 04 avril (power point)

- **Tarifs séjours 2018**

La commission propose au Conseil Municipal de conserver les tarifs de 2017 pour les séjours 2018 de l'accueil de loisirs comme suit :

Quotients familiaux	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Meslay-du-Maine	90 €	120 €	150 €
Autres communes	160 €	190 €	220 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide ces tarifs.

- **Ouverture de postes pour le recrutement d'animateurs ALSH**

La commission propose au Conseil Municipal de recruter 10 animateurs vacataires à l'accueil de loisirs à compter du 9 juillet 2018 pendant les périodes de vacances scolaires et les mercredis à raison d'un forfait journalier de 8 h 00.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide la proposition de la commission.

Convention avec l'INRAP pour le diagnostic d'archéologie préventive lotissement des Néfliers

Il est nécessaire de réaliser un diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre de la création du lotissement des Néfliers.

Un arrêté du préfet de la région Pays de la Loire du 25 septembre 2017 a prescrit le diagnostic d'archéologie préventive et celui du 2 octobre 2017 a attribué le dit diagnostic à l'Institut National de Recherches Archéologiques préventives.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'INRAP.

Convention GRDF lotissement des Néfliers

Dans le cadre des travaux au lotissement des Néfliers (tranche 1), il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de desserte en gaz naturel avec GRDF, afin que les futurs acquéreurs puissent choisir une alimentation au gaz s'ils le souhaitent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention

Autorisation consultation élagage fauchage

Dans le cadre de l'entretien des accotements et des haies en limite de propriété du domaine public, il est nécessaire d'effectuer une consultation.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer cette consultation

Compte rendu de la commission aménagement du territoire et urbanisme du 12 avril

Présents : Sonia BERTHELOT, Maryse TAUNAS, Pierre BORDIER, Maurice GASCOIN, Clément HOUDAYER, Jacky HULOT, Daniel DESNOE (secrétaire).

Excusés : Philippe CHESNAIS, Rémi VEILLE

Assistait : DST : Frédéric URVOY

Projets au Cimetière

Assistaient également Mr et Mme NORMAND (Pompes Funèbres) afin d'apporter des informations sur la faisabilité de certains travaux dans le cimetière.

Jardin du Souvenir

- La commission propose d'envisager un autre espace en complément de l'existant situé à l'angle du mur Nord-Est pour la dispersion des cendres. Le futur emplacement serait possible côté mur Sud, cette zone étant trop étroite pour y implanter des caveaux.

Carré Enfants

- Réflexions à avoir sur la gestion de cet espace, vu la dispersion des sépultures dans le carré.

Cavurnes

- Sur 30 emplacements, 2 restent disponibles. La réalisation de 10 nouveaux est prévue en mai. L'implantation de cette 4^{ème} emprise jouxtera la limite d'une concession enfant.
La commission propose également l'implantation de 40 cavurnes (20 de chaque côté du projet jardin du souvenir côté mur Sud).

Concession

- sur le côté Ouest, la reprise d'une concession permettrait l'implantation de 10 cavurnes.

Chapelle au centre du cimetière

- La couverture est en état de délabrement avancé. Des contacts avec la famille sont à envisager dès que possible.

Monsieur DESNOE demande si le Maire peut intervenir en justifiant des problèmes de sécurité

Ossuaire

- Monsieur NORMAND informe la commission que l'ossuaire est complet (reliques des exhumations lors des reprises des concessions). Deux emplacements situés au centre du cimetière (propriété de la Commune - anciens caveaux temporaires) pourraient être réhabilités pour être transformés en ossuaire. La commission propose au conseil municipal de demander un devis à l'entreprise NORMAND.

Columbarium

- Il reste 2 emplacements sur les 12 existants. De nouveaux emplacements ne sont pas prévus car la demande est limitée.

Divers

- Prévoir la rénovation de l'allée centrale avec un captage des eaux de pluie
- Le panneau d'informations situé à l'entrée du cimetière n'est plus étanche. La commission propose son remplacement par les agents des services techniques de la commune
- Le nettoyage du Monument aux morts est à prévoir pour le centenaire de l'armistice de 1918
- Pour information, les travaux pour les cavurnes, l'ossuaire et le jardin du souvenir sont inscrits au budget 2018.

Projet de parking à l'arrière de la salle socioculturelle.

La commission propose de lancer une étude de faisabilité pour l'implantation d'un parking en gardant un espace vert (1/3 Espace vert 2/3 parking sur une superficie de 3 700 m²).

Cependant, il existe des contraintes :

- o Niveau par rapport aux parcelles voisines et la salle socio
- o Empierrement nécessaire important
- o Accès libre ou accès seulement en cas d'utilisation de la salle (gestion du stationnement sauvage)
- o Accessibilité du parking à l'opposé du centre-ville, sera-t-il utilisé régulièrement ?

Projet d'implantation des points d'apports volontaires complémentaires du fait de la suppression de la collecte en porte à porte

- Présentation des différents points sur la carte.
- Implantation de conteneurs : OM, Verre, Tri sélectif (3 à 7 conteneurs suivant les emplacements)
- En complément des 3 points existants actuellement sur la Commune, ajout des 10 points suivants :
 - Lotissement La Maison de Paille : Allée de L'Epeautre
 - Lotissement du Moulin à Vent : Rue A Daudet
 - Lotissement de Dioré : Rue de Dioré
 - Lotissement des Chênes et du Fresne : à définir

Le Conseil Municipal ne veut pas de point de collecte avenue de Sablé, il faut trouver une solution pour qu'un point de collecte se situe rue des Combattants

- Lotissement du Maine : Rue du Maine et Rue de Normandie
- Lotissement des Cèdres : Rue de Tilleuls
- Esplanade de Grands Jardins : à l'angle de la rue Etienne Arago et de l'Espalanade
- Place Socio Culturelle : chemin de Saubert
- Lotissement des Néfliers à définir avec le bureau d'études.

Sur l'ensemble des sites actuels et prévisionnels, seul l'emplacement dans le lotissement du Fresne pose problème. Il n'y a pas d'emplacement suffisamment grand et éloigné des habitations. Pour rappel, ce lotissement était au départ privé et ces emplacements n'étaient pas forcément d'actualité. L'ensemble des membres de la commission pense que l'emplacement prévu au croisement de la route de Sablé et de la rue des Combattants est le seul endroit possible.

- Des conteneurs enterrés sont envisagés pour les emplacements suivants:
 - o esplanade des Grands Jardins (5 conteneurs)
 - o Salle Socio (4 conteneurs)
 - o Rue des Tilleuls (5 conteneurs)

Coût supplémentaire par conteneur à charge de la Commune 2 200 € HT, soit au total une plus-value de 30 800 € HT (montant prévu au budget 2018).

Une réunion publique d'informations doit être programmée par la Communauté de Communes avant la mise en place qui est prévue pour le 1^{er} Juillet, au plus tard le 1^{er} septembre 2018.

Circulation

Un souci de circulation et de sécurité est constaté au niveau de la rue Tanquerel à l'heure de la rentrée et sortie scolaire. Les membres de la commission sont invités à se rendre sur les lieux pour constater et réfléchir à ce qu'ils pourraient mettre en place pour sécuriser les lieux. Un RDV sera fixé après les prochaines vacances scolaires à l'heure de sortie du soir. (lundi, mardi ou jeudi).

CADRE DE VIE ET COMMUNICATION

<u>QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES</u>
--

Réunion publique « portail famille » le 17 mai à 20 h 30 salle socio.

Déploiement des compteurs Linky à compter d'aout 2018.



NOTE DE PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 avril 2018

POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR

Transfert de la compétence eau

Lors du conseil du 26 octobre dernier, la commune avait délibéré sur une mise à disposition des biens pour le service eau.

Dans son article 2, la commune accepte la mise à disposition des immobilisations nécessaires, cette décision ayant été prise pour être en cohérence avec l'assainissement, dossier sur lequel le transfert intégral n'était pas possible puisque les excédents n'ont pas été transférés.

PROBLÉMATIQUE RENCONTRÉE

Aujourd'hui, la trésorerie termine les transferts comptables et rencontre un problème bloquant du fait de ces délibérations et notamment du fait qu'il y soit précisé qu'il y a transfert des résultats comptables et mise à disposition des biens.

Ainsi, il est proposé de modifier cette délibération en partant sur un principe de transfert intégral des biens des régies communales eau vers la Régie Eau de la communauté de communes du Pays de Meslay Grez.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de changer l'article 2 de cette délibération comme suit :

« Décide le transfert, en pleine propriété, des biens meubles et immeubles, nécessaires à l'exercice de la compétence Eau potable par la Communauté de Commune du Pays de Meslay Grez, à compter du 1^{er} janvier 2018, ces biens étant répertoriés sur les procès-verbaux de transfert. Compte tenu des délais, ces Procès-verbaux feront l'objet de signatures ultérieures à la présente délibération. ».

Territoire Energie Mayenne parc de la mairie

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le devis de Territoire d'Énergie Mayenne d'un montant de 35 438;36 € TTC concernant la rénovation de l'éclairage du parc de la mairie.



Objet : Remplacement des projecteurs et encastrés de sol vétustes, sablage candélabre

Commune : MESLAY DU MAINE

Lieu dit : Parc de la Mairie

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC			
Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT
Étude	1	550,00	550,00 €
Cablage / raccordement : tranchée comprise	45	26,00	1 170,00 €
Y compris la fourniture et pose du câble 4x6 ²			- €
Dépose de lanternes ou projecteurs	40	84,00	3 360,00 €
Remplacement des fusibles par disjoncteur	3	246,00	738,00 €
Boîte de jonction ou dérivation	23	141,00	3 243,00 €
Pose projecteur encastré de sol ou borne	8	190,00	1 520,00 €
Repose des candélabres et lanternes après sablage	17	260,00	4 420,00 €
Pose projecteur sous toiture kiosque	3	110,00	330,00 €
Fourniture EP : Pose de 5 projecteurs leds pour façade mairie et kiosque / 14 projecteurs leds encastrés déposés et remplacés par 6 bornes leds à détection type KIMO 17 lanternes neuves type beaugard leds avec réfection peinture des mats en fonte	28	1034,00	28 952,00 €
			
			
			TOTAL Travaux réseaux H.T
			TOTAL Travaux EP Investissement H.T
			44 283,00 €
			Coefficient d'actualisation TP12a
			1,021
			- €
			Coefficient d'actualisation TP12b
			1,013
			44 858,68 €
			Travaux Montant actualisé H.T
			44 858,68 €
			Participation financière de la commune
			75 % des travaux HT
			33 644,01 €
			4 % de frais de maîtrise d'oeuvre
			1 794,35 €
			TOTAL
			35 438,36 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide ce devis.

Poste d'adjoint administratif

Pour faire face à un accroissement d'activités, il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif en contrat à compter du 4 juin 2018 jusqu'au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide cette proposition

Poste de secrétaire général

Suite au départ en disponibilité de Gildas GILBERT, rédacteur territorial, et afin de nommer, son remplaçant, il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2018 :

- Un poste de secrétaire général sur les grades allant d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe.
-

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide la création de ce poste sur les grades énoncés.

La séance est close à 23h10.